

nouveau fardeau de 4 à 5 millions de piastres, et l'on prendra probablement dix fois autant à même les revenus de la population pour faire face à la perte représentée par la remise des droits sur l'anhracite. Cette question est extrêmement sérieuse. M. l'Orateur, comme je l'ai démontré à la Chambre plusieurs fois déjà, notre politique actuelle impose des fardeaux énormes aux consommateurs du pays, et il paraît plus que probable que ces droits seront particulièrement onéreux pour la classe agricole du Canada. Je ne crois pas que ce soit possible dans le moment de trouver quelque chose de plus propre à obérer la classe agricole que ces nouveaux droits si élevés sur le fer. A une époque où tout le monde sait que la consommation du fer chez les cultivateurs augmente de jour en jour et d'heure en heure parce que la provision ordinaire de bois diminue; à une époque où l'on se sert beaucoup de machines dispendieuses, composées en grande partie de fer; à une époque où d'après les déclarations que m'ont faites plusieurs manufacturiers d'instruments aratoires, chaque cultivateur d'Ontario a besoin, pour exploiter sa ferme, d'instruments de \$500 à \$600 formés de fer surtout; à une époque, dis-je, où le prix de tous les produits agricoles est plus bas que jamais, nous voyons l'honorable ministre venir imposer des droits variant de 40 à 50 et 60 pour 100, et même 70 pour 100, sur des articles de fer dont les cultivateurs du pays se servent particulièrement. Je crois qu'il n'y a pas un seul des articles employés par les cultivateurs qui ne se vendra pas plus cher par suite de ces droits. Depuis le fil dont il se sert pour ses clôtures jusqu'aux fers qu'il met aux pieds de ses chevaux, tout se trouve soumis à une augmentation de droits parmi les choses que le cultivateur est obligé d'acheter. La même chose s'applique, à un degré moindre, cependant, à une autre industrie importante: l'industrie des commerçants de bois de construction. Ici, l'honorable ministre contribue plus ou moins à augmenter le coût de la production; mais c'est surtout sur la population agricole du pays que le fardeau de ces nouvelles taxes retombera. L'honorable ministre a imposé des droits *ad valorem* considérables, mais il ne s'est pas contenté de cela et il a établi des droits spécifiques très élevés sur le fer, et ces droits sont plus injustes qu'à l'ordinaire dans les circonstances présentes. D'abord, il est parfaitement clair que ces droits seront presque prohibitifs relativement à plusieurs articles dont l'usage est très commun. Dans certains cas, je vois que l'honorable ministre a imposé des droits qui s'élèveront à 70 ou 80 pour cent sur les espèces de marchandises les plus communes; et comme ces choses sont très nécessaires, l'effet de la taxe le désappointera certainement. Il n'est pas possible d'imposer ces droits de manière à ce qu'ils frappent également toutes les classes. Plus l'article est cher, plus le droit spécifique est léger, et plus l'article est commun, plus le droit spécifique est élevé. Par-dessus cela, il y a une autre considération importante. Nous savons que l'industrie du fer, comme toutes les autres industries de ce genre, est dans un état de transition permanente. De temps à autre, nous avons vu les changements les plus extraordinaires dans le coût de la production du fer, qui sert pour toute sorte de choses et particulièrement pour les chemins de fer; et j'ai remarqué que lorsqu'un droit spécifique est imposé, il est extrêmement difficile, quand même le procédé serait bien amélioré, d'induire le gouvernement à réduire ce droit. Si dans le cours des années qui vont suivre, le coût de la production du fer demeure comme pendant ces dernières années, il est clair que ces droits spécifiques formeront un puissant obstacle à l'amélioration de la manufacture. Il est peu probable qu'un manufacturier, grandement protégé par un droit spécifique élevé, se soumettra à faire des expériences et qu'il adopte sans y être forcé des améliorations dont l'effet probable sera de réduire le coût de l'article qu'il vend. Pour toutes ces raisons, je crois qu'il est extrêmement malheureux dans ces circonstances particulières que l'honorable ministre nous ait demandé d'aug-

menter si lourdement le fardeau des impôts que le peuple est obligé de porter. En même temps rien n'indique d'une manière probable que nos cultivateurs recevront des prix beaucoup plus encourageants qu'à présent pour les effets qu'ils ont à vendre. On pourrait adopter les changements proposés sans faire beaucoup de représentation, mais comme il est parfaitement clair que les cultivateurs vont être soumis à une concurrence encore plus rude que par le passé, et comme le prix de nos céréales les plus importantes est devenu si modique qu'il n'y a plus que dans une petite partie de nos provinces les plus fertiles que les grains peuvent rapporter un profit raisonnable, je dis qu'il est impossible de choisir un temps moins opportun pour imposer une taxe qui devra peser lourdement sur la classe agricole du pays. Il n'est pas possible de calculer exactement combien de fer chaque cultivateur du Canada, ou au moins des anciennes provinces, consomme, mais il est clair que cette consommation, sans être bien considérable, augmente constamment, et que le résultat de ces droits et surtout des droits sur le fer, sera très défavorable à cette classe en particulier. M. l'Orateur, je souhaite que l'honorable ministre puisse être amené, même à cette époque avancée, à réduire les droits qu'il propose, au moins ceux sur le fer. Je suis certain que l'on s'apercevra d'ici à quelques années qu'ils sont très onéreux; on sentira la chose mieux alors qu'aujourd'hui, et je ne vois aucune raison, dans l'état actuel du pays, d'imposer au peuple un fardeau énorme.

M. HESSON: Avant que le bill soit lu pour la troisième fois, je désire faire quelques remarques que j'avais l'intention d'offrir hier, mais que j'ai remises à aujourd'hui pour le bénéfice de l'honorable préopinant, touchant une question des plus importantes en ce pays. Je veux parler de la politique du gouvernement, ou plutôt de l'abandon de la politique au gouvernement relativement aux droits d'exportation sur les billots d'orme. On se rappellera que l'année dernière cette question des droits d'exportation sur les billots de pin et d'épinette a été soumise à la Chambre, et que le gouvernement a décidé d'imposer des droits. J'ai pris la peine d'examiner les Tableaux du commerce et de la navigation pour voir l'effet de ce droit sur l'exportation de ces articles. Je vois que, en 1885, on a exporté des billots de pin représentant une quantité de 330 mille pieds, évalués à \$2,300, soit une moyenne de \$6 par mille pieds, en grume. Après l'imposition du droit d'exportation en 1886, on a constaté, chose très remarquable, que non seulement la quantité de billots exportés était beaucoup plus considérable, mais que le prix obtenu par 1,000 pieds, étaient beaucoup plus élevés aussi. Un fait encore plus important à observer, c'est que ces droits d'exportation ont donné un revenu considérable au gouvernement. En 1886, on a exporté 2,869,000 pieds de billots de pin, représentant une valeur de \$24,452 ou une valeur moyenne de \$8.50 par mille pieds, et cela, après que le gouvernement eût imposé un droit d'une piastre par mille pieds sur ces billots. Venons maintenant à un autre item plus important, les billots d'épinette, sur lesquels un droit d'exportation a aussi été établi l'année dernière, et voyons quel effet ce droit a eu sur l'exportation de ces billots. Si les honorables députés qui sont opposés à un droit d'exportation sur ce produit brut, veulent examiner les Tableaux du commerce et de la navigation, ils se convaincront que l'imposition d'un droit d'exportation sur les billots de pin et d'épinette n'a eu que des effets avantageux, tant sous le rapport du prix que de la quantité exportée. Cette loi est nécessaire, non pas tant pour réaliser des revenus que pour protéger nos capitaux et nous permettre de donner de l'emploi à nos gens et d'augmenter la richesse nationale. Il n'y a pas un homme ici qui soit dépourvu d'intelligence au point de ne pas voir que si vous prenez un seul billot et que vous le transportiez dans un pays étranger où on en fera toutes sortes d'objets manufacturés pour les besoins des beaux-arts